

Prise en charge des **PERSONNELS CIVILS GENDARMERIE :** **INQUIETUDES et VIGILANCES !!!**

Pour mémoire les assistants sociaux du MI s'occupent déjà des personnels des préfectures, de la police, du ministère des finances (pour partie), de la Culture, des DDI, les agents du CNAPS, bientôt peut être les inspecteurs des permis de conduire et comme si ça ne suffisait pas on veut officialiser maintenant la prise en charge d'une partie des personnels civils de la gendarmerie !



Au delà de l'absence totale de dialogue social sur le sujet, comme d'habitude..., nous venons d'apprendre en off qu'une convention serait en cours de signature entre le MI et la Défense. Dans cette convention il serait entre autre question de la prise en charge par les assistants sociaux du MI d'une partie des personnels civils affectés en gendarmerie (administratifs et techniques) du flux.

Alors même que l'administration nous avait promis que notre service ne subirait plus de modifications et bien comme d'habitude ... **BLA ! BLA ! BLA !**

Nous ne reparlerons pas ...de l'usage **SCANDALEUX** par le ministère de la Défense des mots "stock" et "flux" pour parler de ses agents et qui nous espérons seront supprimés. Nous savons bien que pour l'administration nous ne sommes que des marchandises mais delà à le noter

Pour nous le fond de cette réorganisation s'avère inquiétant, pourquoi :

Inquiétant sur le nombre d'agents que le service social devrait encore absorber ! Surtout là où il y a des « régions » de gendarmerie...

Inquiétant aussi sur l'évolution et donc le risque de dégradation de la prestation de service offerte à l'ensemble des agents...

Inquiétant sur les tensions que risque de générer encore une réforme "à demi" entre nos services (gendarmerie et MI) et les collègues assistants sociaux sur le terrain...

Inquiétant en raison de la création d'une inégalité d'accès au service social et donc de notre prestation de service pour les personnels civils Gendarmerie appartenant à une même structure. Les réformes jusqu'alors avaient été conduites dans l'idée de désigner un AS par structure de travail (DDI) pour justement éviter ce qui va se produire : deux assistants sociaux de deux ministères différents pour un même lieu de travail !!!

Inquiétant dans les difficultés et la complexité de la prise en charge ... qui devra, à notre sens, passer obligatoirement par une nécessaire clarification du champ d'intervention sur lequel nous travaillerons car nous sommes spécialisés du travail et pas le service social gendarmerie...

Déjà la gymnastique intellectuelle que nécessite la prise en charge des personnels de ministères, de métiers, de statuts, de droits différents peut être extrêmement épuisante pour certains, nous imaginons mal devoir en plus intervenir en polyvalent de catégorie en gendarmerie et spécialisé du travail pour les autres services.

Nous demandons une clarification rapide de la SDASAP sur ce sujet.

LE 4 décembre 2014, VOTEZ FORCE OUVRIERE